



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2^{ème} réunion de 2023

Séance du 7 décembre 2023

Délibération

PV n° 2

Objet : Réforme de matériels

Date de convocation :
24 novembre 2023

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 17 heures 15,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membre excusé : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

Colonel Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental.

- A titre d'expert (règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS modifié le 2 juin 2015 – article 49)

*M. Santo MICAELLI, Chef du groupement administration et finances
Mme Laetitia MUSSARD, Chef de service juridique et commande publique.*

Membre représentant présent : *Colonel Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

VU la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Ci-dessous, la liste des matériels **susceptibles d'être supprimés de l'actif du SDIS**, du fait de leur remise en état onéreuse, de leur vétusté ou de leur obsolescence.

Ces matériels peuvent faire l'objet d'un don ou être vendus.

En fonction de leur nature, ils seront prioritairement proposés lors d'une vente aux enchères aux centres de première intervention (CPI) communaux.

Lorsque ces matériels ne sont pas susceptibles d'être mis en œuvre par un CPI communal dans le cadre du règlement opérationnel ou lorsque la vente CPI est infructueuse, les matériels peuvent être mis en vente publique soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

Liste des matériels

Engin	Immatriculation	Inventaire	Année	Kms	Cause	Destination
VL	5647-PX-10	3706	2009	80 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	1323-PR-10	3321-3	2007	187 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	9207-PT-10	3421-1	2008	100 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	2290-PM-10	2744-2	2006	123 700	Amortie - Vétusté	Vente
VL	1324-PR-10	3321-4	2007	112 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	AG-180-BD	2012-123	2009	148 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	7205-PH-10	2591-2	2005	160 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	9206-PT-10	3421-2	2008	130 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	7305-PH-10	2591-2	2005	160 000	Amortie - Vétusté	Vente
VL	2258-PM-10	2744-5	2006	89 261	Amortie - Vétusté	Vente
VL	9203-PT-10	3421-4	2008	128 312	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	5653-PX-10	3704	2009	61 000	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	5650-PX-10	3709	2009	70 000	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	AP-347-DZ	3963	2010	150 000	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	5651-PX-10	3708	2009	113 000	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	5654-PX-10	3421-2	2008	130 000	Amortie - Vétusté	Vente
VLD	AP-271-DZ	3960	2010	130 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	ED-154-HY	2314	2003	84 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	GB-715-AL	2015180	2000	100 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	CY-780-LL	2013-122	2003	113 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	DL-662-GV	2014-219	2000	93 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	DX-436-RZ	2015181	2002	98 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	ED-796-GC	2451	2004	128 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	DX-469-RZ	2015183	2003	86 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	DL-758-LR	2014-220	2000	113 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	ED-484-EC	2147	2002	94 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	EL-077-PS	2379	2003	135 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	DX-461-RZ	2015182	2003	111 000	Amortie - Vétusté	Vente
VTU	ED-146-HY	2452	2004	120 000	Amortie - Vétusté	Vente
VSAV	CH-993-DE	2012158	2012	103 000	Amortie - Vétusté	Vente
VSAV	CR-493-LL	2013011	2013	125 000	Amortie - Vétusté	Vente
VSAV	CH-971-DE	2012159	2012	133 000	Amortie - Vétusté	Vente
CCF	DF-625-YG	2014104	1992	60 000	Amortie - Vétusté	Vente ou Don
FPT	9795-MX-10	1427	1993	70 000	Amortie - Vétusté	Vente
FPT	EL-138-QB	1020	1989	45 000	Amortie - Vétusté	Vente
FPTR	EL-738-PR	2092	1996	28 000	Amortie - Vétusté	Vente
FPTGP	EN-472-LR	951	1986	30 000	Amortie - Vétusté	Vente
EPA	EL-087-PS	2046	1995	43 000	Amortie - Vétusté	Vente
VIRT	ET-365-TV	1942	1998	77 000	Amortie - Vétusté	Vente
ER		ST11	1975		Amortie - Vétusté	Don

CCF : Camion-Citerne Feux de forêt

EPA : Echelle Pivotante Automatique

ER : Echelle Remorquable

FPT : Fourgon Pompe Tonne

FPTGP : Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance

FPTR : Fourgon Pompe Tonne Rural

VIRT : Véhicule d'Intervention Risques Technologiques

VL : Véhicule de Liaison

VLD : Véhicule de Liaison Direction

VTU : Véhicule Tout Usage

VSAV : Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

Fait le **13 DEC. 2023**

Votes pour : 4
Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY